

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 23 février 2010**

CG 10/2<sup>ème</sup>/VI- 05

**« AVENIR ENTREPRISE »**

—  
Lors de notre Deuxième Décision Modificative de 2007, nous avons approuvé le lancement d'une nouvelle politique économique départementale. Il s'agissait de prendre en compte la nouvelle donne liée aux lois de décentralisation, mais aussi de mieux répondre aux besoins des entreprises en cohérence avec les dispositifs d'aides du Conseil Régional.

Depuis le 1er Janvier 2008, ces nouvelles aides intitulées « Avenir Entreprise » **se sont substituées** au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Économique) que vous connaissiez.

Je vous rappelle que ces nouvelles aides, plus souples, s'adressent aux acteurs du développement économique qu'ils soient publics (collectivités locales) ou privés (entreprises de production ou de services aux entreprises).

En ce qui concerne les projets d'entreprises, je vous rappelle que nous nous sommes fixés comme principe d'accorder nos aides en prenant en compte les projets de développement de l'entreprise pour les trois années à venir. L'objectif est d'apporter un soutien plus global aux problématiques de l'entreprise mais aussi de **mieux cibler nos aides** en fonction **des stratégies de l'entreprise** et de **l'impact du projet pour le territoire** (en matière de création d'emplois notamment).

Ainsi, désormais, tout comme celles de la Région avec ses contrats d'appui, nos aides peuvent concerner des investissements **immobiliers**, des investissements **immatériels** (réalisation d'études ou de programmes, de recherche et développement) et, pour la première fois, des investissements **matériels** (achat de matériels liés à la production).

Ce rapport présente le bilan 2009 du dispositif « Avenir Entreprise » ainsi que les perspectives pour 2010, avec les propositions budgétaires liées à cette politique.

## I - BILAN 2009 :

L'année 2009 écoulée fut une année de consolidation du dispositif Avenir Entreprise qui semble avoir ainsi trouvé son rythme de croisière. Au total, le comité technique « Avenir Entreprise », mis en place pour examiner les demandes et émettre un avis sur le financement de projet, s'est réuni à deux reprises le 16 avril et le 21 octobre 2009.

Je vous rappelle que ce comité, présidé par Monsieur le Président de la sixième commission, regroupe des conseillers généraux (7), un conseiller régional, le directeur départemental de la Banque de France, des représentants de l'Etat et des chambres consulaires.

En 2009, **34 dossiers ont reçu un avis favorable** de la part de ce comité. Vous en trouverez ci-dessous le détail.

### A) Aides attribuées aux projets des entreprises :

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'intervenir sur des projets d'entreprises qui s'inscrivent sur la durée (3 ans). Ce dispositif recoupe quatre lignes budgétaires :

- pour les projets **immobiliers**, deux lignes budgétaires sont prévues : les lignes 20426-93 (lorsque le projet est porté par une entreprise ou une société d'investissement) et 2041415-93 (lorsque le projet est porté par une commune ou intercommunalité, on parle d'atelier relais),

- la ligne 20426-93 subvention aux entreprises pour du **matériel**,

- la ligne 204251-93 subvention aux entreprises pour des **études** ou de la Recherche et Développement.

Ces lignes sont utilisées ou non en fonction de la nature du projet de l'entreprise. Il peut n'y avoir qu'une seule ligne budgétaire sollicitée (par exemple, si le projet de l'entreprise concerne uniquement de l'immobilier).

Mais il peut aussi y avoir plusieurs lignes sollicitées (dans le cas où le projet de l'entreprise prévoit à la fois la construction d'un bâtiment, l'acquisition d'une machine...).

Afin de faciliter la compréhension de ces dossiers, vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises qui ont reçu un avis favorable de la part du comité technique « Avenir Entreprise ». Ce tableau reprend la répartition de l'aide entre les différentes lignes budgétaires.

Entreprise	Localisation	Coût du projet	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total de la Subvention
			20426-93 Entreprises	2041415-93 Communes			
Lignes budgétaires					20426-93	204251-93	
Coopex	Montauban	2 693 000 €	100 000 €				100 000 €
Miramond	Caylus	1 208 500 €	36 000 €		25 000 €		61 000 €
Sapomeca	Fabas	602 000 €			25 000 €		25 000 €
Apag	Castelsarrasin	958 953 €	16 899 €		1 715 €	5 000 €	32614 €
Safo	Montauban	584 121 €			25 000 €		25 000 €
Almecca	Labastide du Temple	478 600 €			12 500 €		12 500 €
Armatures Aquitaine	Pommevic	1 534 579 €			12 500 €		12 500 €
Gretel	Castelsarrasin	97 147 €	6 276 €			2 800 €	9 076 €
Remondi	Montbartier	45 000 €	30 000 €				30 000 €
SBI Technologies	Montauban	1 488 282 €	1 844 €		5 698 €		7 542 €
Techniprint	Montauban	880 050 €			12 500 €	4 670 €	17 170 €
Absoger	Les Barthes	464 000 €	14 000 €		3 000 €		17 000 €
Pruval	St-Loup	200 076 €	5 138 €				5 138 €
Thibaut Service Fruits	Albias	233 646 €			12 500 €		12 500 €
Sellerie Traditionnelle (Minier)	Esparzac	58 345 €	10 342 €				10 342 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 526 299 €</b>	<b>220 499 €</b>		<b>135 413 €</b>	<b>12 470 €</b>	<b>368 382 €</b>

Comme vous le voyez, les entreprises nous présentent des projets de taille et d'envergure très diverses. Il faut aussi noter que, compte tenu de la collaboration étroite mise en place avec la Région, le montant de l'aide départementale est variable et qu'il n'atteint le plafond maximum, que dans les cas où les investissements réalisés par l'entreprise sont très importants.

Au total, l'ensemble de ces 15 projets aura permis de créer ou de maintenir 367 emplois sur les trois prochaines années.

Au titre de 2009, notre Commission Permanente a examiné la totalité de ces dossiers, plus 4 dossiers validés par le comité technique de novembre 2008 : SEM AUTOMATION, JCB SERIGRAPHIE, ARCHEAN TECHNOLOGIES ET PRO-EMPTIES.

## **B) Aides immobilières aux activités commerciales :**

Courant 2009, le comité Avenir Entreprise a examiné 6 dossiers de ce type. Chacun de ces dossiers a ensuite été présenté et approuvé à notre Commission Permanente.

### **En direction des communes :**

Ces interventions, dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants permettent de compléter les aides de l'Etat (FISAC) et de l'Europe.

En 2009, 3 projets communaux ont été soutenus grâce à cette politique. Il s'agit des projets d'un multiservices à Castelmayran, d'un restaurant à Puylaroque et d'une boulangerie à Villemade. Ces 3 projets se sont vu attribuer par notre Commission Permanente une aide globale de 38 753 €.

### **En direction des entreprises commerciales :**

Ces aides consistent à soutenir les commerces de première nécessité situés en zones rurales lorsque les commerçants engagent des travaux de modernisation.

En 2009, la Commission Permanente du Conseil Général a soutenu dans ce cadre 3 projets pour un montant de 30 000 €. Ces projets sont situés sur les communes de Pompignan, Meuzac et Caylus.

## **C) Aides à l'aménagement de zones d'activités.**

Cette politique, adoptée par l'Assemblée Départementale, le 27 juin 2005, est destinée à appuyer la création ou l'aménagement de zones d'activités afin de permettre l'installation d'entreprises.

En 2009, 2 **dossiers** ont été présentés lors des commissions permanentes :

- la ZA de Prouxet à Valence d'Agen,
- la ZA de Barrès à Castelsarrasin.

Ces projets, portés respectivement par les Communautés de Communes des Deux Rives et de Castelsarrasin-Moissac, correspondent à un volume d'investissements de 3 726 471 €. Ils vont permettre d'aménager près de 65 hectares de zones d'activités. Au total, la subvention du Conseil Général sur ces projets représente un engagement financier de 387 198 € en annuités

## **D) Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique**

Il s'agit ici d'une politique lancée en partenariat avec la Région. Elle consiste à financer de façon importante la création de réseaux en haut débit dans les communes dont moins de 80% de la population ne peut accéder à l'ADSL.

En 2009, ce dispositif qui permet de résoudre la problématique des zones blanches ADSL du Département a permis d'aider le déploiement du haut débit dans 18 communes : Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil, Valeilles, Albefeuille-Lagarde, Angeville, Les Barthes, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Coutures, Cordes-Tolosannes, Garganvillar, Lafitte, Montain, Labastide Saint-Pierre, Reynies, Trejouis.

Le montant de la subvention départementale s'élève à 51 722 €. Je vous rappelle que notre aide vient compléter celle de la Région et de l'Europe. Ainsi chaque projet bénéficie d'un taux de subvention de 80 %.

### **E) Crédits d'action économiques**

Cette politique consiste à accompagner des projets qui concernent le développement d'une filière d'entreprise et/ou des projets qui s'inscrivent dans la stratégie des chambres consulaires.

La logique est ici orientée vers le financement d'actions collectives ou d'actions de communication (organisation ou participation à des salons).

En 2009, cette politique nous a permis de soutenir les salons SESAT, SIANE, AEROMART, le salon de l'entreprise (2008), du Bourget (2009), l'action collective « Pain Tarn-et-Garonne » portée par la Chambre des Métiers, la Fête de la Science (2008), la Fête du pain (2009), le marché des potiers de Caylus (2008-2009), l'exposition des Deux Rives(2009), la journée reprise-création d'entreprise (2008), le Forum Jobs d'été (2009), la journée de découverte de l'esthétique (2009), . Au total, ces projets ont reçu une aide de la commission permanente de 81 222€.

Il faut noter que le Comité Avenir Entreprise a émis un avis favorable pour soutenir le salon des véhicules d'occasion (2009), les salons Siane et de l'entreprise (2009) . Ces dossiers seront présentés lors d'une Commission Permanente en 2010. Ils représentent un volume d'aides de 12 000 €.

### **F) Etudes économiques d'analyse et de faisabilité industrielle**

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités et les associations, à financer des études économiques prospectives, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

En 2009, 3 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable du comité Avenir Entreprise. Ils concernent la Communauté de Communes du Quercy Vert pour une étude d'opportunité de création de zone d'activité, la commune de Saint-Antonin-Noble-Val pour une étude sur la revitalisation du centre bourg et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'étude de l'implantation de la zone de Mansonville.

Ces dossiers sont tous passés en Commission Permanente ainsi que celui de la Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise, (validé par un comité avenir entreprise de 2008) pour un montant total de 31 916 euros.

## **II. AUTRES INTERVENTIONS**

Au-delà du Contrat Avenir Entreprise proprement dit, le Conseil Général intervient également :

- en partenariat avec l'Incubateur Midi-Pyrénées,
- en participation aux pôles de compétitivité,
- en appui à la plate-forme d'initiative locale M.T.G.I. (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative).

### **a) Participation à l'Incubateur Midi-Pyrénées**

L'Incubateur de Midi-Pyrénées, mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation, a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche. Notre département a été l'un des premiers à apporter son concours à cette structure.

Pour 2010, je vous propose de continuer à soutenir l'Incubateur et ratifier un crédit de **25 000 €** au chapitre 656831, sous-fonction 91.

### **b) Participation aux pôles de compétitivité**

En 2009, le Conseil Général a maintenu sa participation aux pôles de compétitivité Agrimip Innovation et Aerospace Vallée à hauteur de 22 392 € (20 000 € pour le fonctionnement d'Agrimip) et 2 392 € pour Aerospace Vallée.

Pour 2010, je vous propose, tel que nous l'avions approuvé lors de la DM2 de 2007, de reconduire ces participations dans les mêmes conditions, à savoir :

- **20 000 €** pour le fonctionnement du pôle Agrimip Innovation.
- **2 392 €** d'adhésion à Aerospace Vallée

Ces crédits sont inscrits sur la ligne 656831-91 pour 20 000 € et sur la ligne 656832-91 pour 2 392 €.

### **c) Subventions aux programmes de Recherche et Développement des Pôles de Compétitivité**

Lors de notre DM1 du 23 juin 2008, nous avons approuvé deux subventions afin de participer au financement des projets de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité. Il s'agit des projets :

- GEOWINE, dans lequel nous participons à hauteur de 60 000 € sur 3 ans ;

- HELIMAINTEANCE recherche et développement, à hauteur de 127 171 € sur 3 ans.

Pour 2010, je vous propose de ratifier un crédit de 112 500 € sur la ligne 656837-91 ( 60 000 € pour hélimaintenance et 52 500 € pour géowne) afin de poursuivre notre soutien à ces opérations.

#### **d) Plateforme d'initiative locale Montauban Tarn-et-Garonne Initiative**

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises, dans le Département par l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2009, 31 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant global de 145 800 € (le montant du prêt moyen passe à 4 703 €). Ces prêts ont permis de lever 1 312 000 € de prêts bancaires.

Ces résultats sont en forte baisse par rapport à 2008 où 48 prêts avaient été octroyés, pour un montant global de 279 132 euros, soit un prêt moyen de 5 815 €.

Deux éléments majeurs peuvent expliquer ce fléchissement, en sus du contexte économique de crise. D'une part, la mise en application du régime de l'auto-entrepreneur au 1er janvier 2009. D'autre part, les difficultés rencontrées dans le lancement du nouveau dispositif NACRE en remplacement du dispositif EDEN (six mois de retard, soit un démarrage effectif en juillet 2009 au lieu du 1er janvier 2009).

Au 31 décembre 2009, ce nouveau dispositif NACRE a permis de financer 18 projets sous forme de « parcours » pour un montant global de 52 100 €, assurant la création ou le maintien de près de 27 emplois. Sur ces 18 parcours, il faut cependant noter 4 abandons du fait du porteur de projet.

Ainsi depuis sa création, la plate-forme d'initiative locale a accordé 380 prêts d'honneur pour un montant global de 1 891 506 €.

Pour 2010, la subvention correspondante à Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, vous est présenté dans le livre des subventions aux Associations.

### III. PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2010

Je vous invite, au titre de l'année 2010 à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiement tels que présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du bilan 2009 du dispositif « Avenir entreprise » ;
- Adopte, au titre de l'année 2010, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement ci-après (dossiers en cours et nouvelles politiques) :

	Autorisation de programme	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT			Inscrits sur AP antérieures	Total
		2010	2010	2011		
<b>FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE</b>						
<b>Investissement</b>						
<b>AIDES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES</b>						
subventions aux sociétés d'investissements, aux entreprises pour de l'immobilier						
<b>20426-93 Fies</b>	300 000	50 000	150 000	100 000	124 249	174 249
subvention aux entreprises pour du matériel						
<b>20426-93 Eipe</b>	200 000	40 000	100 000	60 000	87 413	127 413
subvention aux entreprises pour de l'immatériel						
<b>204251-93 Fiea</b>	40 000	15 000	25 000		7 990	22 990
subventions aux communes pour de l'immobilier						
<b>2041415-93 Fiei</b>	25 000	25 000				25 000
<b>AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES</b>						
Subventions aux tiers						
<b>20425- 93 Aiac</b>	30 000	15 000	15 000			15 000
Subventions aux communes						
<b>2041414- 93 Fiec</b>	50 000	10 000	40 000		38 753	48 753

	Autorisation de programme	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT			Inscrits sur AP antérieures	Total
<b>fonctionnement</b>						
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b> (Incubateur 25 000 € et Agrimip 20 000 €) <b>656831-91</b>	45 000	45 000				45 000
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b> Pôle Aéronautique <b>6281-91</b>	3 000	3 000				3 000
<b>Crédits d'Action Economique</b> MIEX <b>657415</b>	65 000	35 000	30 000		40 447	75 447
<b>Pôle de Compétitivité</b> aéro (hélimaintenance 60 000 € - Aérospace Vallée 2 392 €) agri (géowine) heli	62 390 52 500 10 000					62 390 52 000 10 000
<b>ETUDES ECONOMIQUES</b> <b>D'ANALYSE ET DE</b> <b>FAISABILITE INDUSTRIELLE</b> Conseil Général <b>6171-91</b>	0				5 083	5 083
Communes <b>657347 91</b>	50 000	20 000	30 000		16 916	36 916

Adopté à l'unanimité.

Le Président,